



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAH et subventions de l'ANAH

Question écrite n° 43250

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre délégué au logement sur les nouvelles perspectives de réductions budgétaires touchant la prime à l'amélioration de l'habitat et les subventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Si elles se confirmaient, ces perspectives auraient des conséquences désastreuses, qu'il s'agisse des besoins en logements de qualité qui sont encore loin d'être satisfaits dans notre pays, ou de l'activité du bâtiment et des travaux publics qui connaît déjà une situation difficile. Il lui rappelle que, d'ores et déjà, il est malheureusement acquis que 30 000 emplois disparaîtront dans ce secteur d'activité en 1996. Si le gel actuel de 25 p. 100 sur l'ensemble des crédits à la réhabilitation se transformait en annulation, 20 000 emplois de plus devraient être supprimés. Dans ce cadre de la préparation de la loi de finances pour 1997, il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le Gouvernement entend soutenir et poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat privé par un effort budgétaire important aussi bien en faveur de la prime à l'amélioration de l'habitat (PAH) que des subventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). En effet, la PAH est efficace à plusieurs titres. D'un point de vue social, elle bénéficie à des personnes très modestes. D'un point de vue économique, elle participe de façon significative à l'activité des entreprises locales du bâtiment. En incitant les propriétaires à réaliser des travaux, la PAH permet également la réhabilitation des centres bourgs. Les opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) sont en cela exemplaires dans leur capacité à revitaliser ces centres. Quant aux crédits de l'ANAH, ces aides, destinées aux propriétaires bailleurs, bénéficient également dans une large mesure aux zones rurales puisque 38 % de ces crédits sont employés dans des communes de moins de 10 000 habitants, qui ne possèdent que 22 % du parc éligible à ces aides. C'est pourquoi, pour 1997, 600 MF seront affectés à la prime à l'amélioration de l'habitat (PAH), ce qui représente environ 70 000 logements et deux milliards de francs iront aux interventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), ce qui concerne 100 000 logements. Au total, ces actions devraient générer quelque 12 milliards de francs de chiffre d'affaires pour le secteur du bâtiment, induisant le maintien ou la création d'environ 60 000 emplois.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43250

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5023

Réponse publiée le : 4 novembre 1996, page 5802